

Le laxisme de juges bruxellois AGACE LA PÉRIPHÉRIE

► Procureur du Roi du parquet de Hal-Vilvorde, Thierry Freyne persiste : un vol de vélo ne peut pas rester impuni.

► “Désormais, dans le Rand, un vol de vélo ne restera plus impuni !”

Un peu plus de quatre ans après avoir tenu ce propos, à la veille de sa prise de fonction en tant que procureur du Roi de l'arrondissement de Hal-Vilvorde, le 1^{er} avril 2014, Thierry Freyne persiste et signe : les délits commis dans l'une des trente-cinq communes de la large périphérie de Bruxelles ne peuvent pas toujours bénéficier de ce que d'aucuns appellent, outre frontière linguistique, du laxisme des juges francophones de Bruxelles.

Thierry Freyne, vous êtes le premier procureur du Roi du parquet de Hal-Vilvorde, créé voici 4 ans. Où en est-on avec les vols de vélo ?

“Ce vélo était un symbole. Comme les prétendues poursuites pour le vol d'une cannette de coca. Ayant été magistrat à Bruxelles, je me rendais parfaitement compte que la criminalité est, en partie, différente ici. J'ai compris les attentes des autorités et de la population locales. L'objectif avoué était très clair : avoir une politique des poursuites plus en phase avec la réalité et les besoins du terrain.”

Qu'avez-vous fait pour rencontrer ces attentes ?

“On a augmenté d'au moins une cinquantaine de pourcents le nombre d'affaires poursuivies devant les tribunaux. Cela a demandé un effort supplémentaire aux tribunaux, néerlandophone et francophone, situés à Bruxelles. Globalement, on a aussi augmenté de manière importante les autres formes de poursuites (un

procès, une médiation, une transaction, etc., NdlR). On a été dans le sens des attentes existantes au niveau de l'arrondissement. Idem pour les faits de roulage : désormais, près de 90 % des infractions font l'objet de poursuites. Si nous n'avions pas fait tout cela, il ne servait à rien de créer ce parquet. Ce qu'on attend de nous, ici, c'est qu'une réponse pénale soit toujours apportée aux faits commis. On veut impacter le fonctionnement de la société.”

En périphérie, on estime parfois que les juges francophones ne condamnent pas assez lourdement les délinquants actifs sur votre territoire. Partagez-vous ce sentiment ?

“Effectivement, il y a parfois une sensibilité différente, qui commence au stade de l'instruction. Je prends l'exemple de suspects pris en flagrant délit de cambriolage : la probabilité qu'ils soient placés sous mandat d'arrêt est supérieure s'ils sont déférés devant un juge néerlandophone que devant un juge francophone. C'est une réalité de tous les jours.”

Pourquoi ?

“Probablement que les juges francophones, à Bruxelles, sont confrontés à d'autres formes de criminalité qu'ils considèrent comme étant plus intrusives, plus graves. Et donc, ils opèrent un certain choix. Je tente de trouver une explication mais je suppose que c'est ça. Cela reste difficile à expliquer ici,

aux policiers, aux bourgmestres, qui s'interrogent sur le sort réservé aux personnes interpellées. Et je ne suis pas toujours capable de donner une explication.”

Cela signifie-t-il qu'en périphérie, il vaut mieux être un délinquant francophone que néerlandophone ?

“La seule chose que je constate, c'est qu'il y a une autre forme de sensibilité. Moi, je suis ici pour défendre l'intérêt de toutes les victimes, peu importe leur langue. Il est important qu'on apporte une réponse la plus adéquate possible. On a créé ce parquet de Hal-Vilvorde pour apporter une réponse plus vive.”

Or, ce n'est pas toujours le cas, selon vous ?

“La sanction n'atteint pas toujours le même niveau, le même degré.”

Par exemple ?

“Récemment, la célébration d'un mariage, en pleine rue, entraînant une situation particulièrement dangereuse sur le plan de la circulation routière a suscité des interrogations du bourgmestre de Dierbeek, qui s'étonnait de jugements très softs. C'est le genre de choses mal comprises. Je respecte l'indépendance du juge mais, parfois, je trouve nécessaire d'aller en appel.”

Est-ce réaliste d'imposer cette gymnastique intellectuelle qui consiste, pour un même juge, à sanctionner différemment deux

affaires similaires, selon l'attente du parquet d'où provient l'affaire ?

“Pareille gymnastique intellectuelle est compliquée. Mais il y a eu quelques décisions que je vais qualifier de malencontreuses, notamment au niveau de leur motivation, qui ont été très mal perçues. Le juge tient compte des éléments qu'il trouve importants, mais les concitoyens, dans le Rand, attendent une certaine sanction. Je dois peser mes mots. On habite une région. Les autorités locales, dont des communes à facilités comme Wezembeek-Oppeem et Crainhem, investissent dans la sécurité, et cela suscite des attentes. La victime, quelle qu'elle soit, doit avoir le sentiment que justice a été rendue.”

Le sentiment d'injustice parfois exprimé vient-il, selon vous, de la seule différence de perception de la gravité d'un fait ou est-ce lié, comme c'est parfois sous-entendu, à une forme de racisme envers la périphérie ?

“Heureusement, c'est tout à fait exceptionnel, mais j'ai constaté qu'il y a un certain nombre de jugements dans lesquels le juge a tenu des propos qui, pour moi,

sont inacceptables à l'encontre des policiers, insinuant notamment une certaine forme de racisme. Ce n'est pas bon. Ce n'est pas bien. Ça crée des tensions communautaires totalement inutiles. C'est un manque de respect profond. En tant que procureur du Roi, je ne peux pas l'accepter.”

Mais ces approches sont différentes parce que les attentes du parquet sont différentes ou parce que les dossiers viennent de Hal-Vilvorde ?

“Je ne veux pas croire, sauf dans le cas des propos incendiaires d'un juge en particulier, que cela vient du territoire. C'est juste une sensibilité différente.”

Votre parquet se veut aussi intransigeant en matière de rébellion contre les policiers...

“Mon message est clair. La violence contre les policiers est inacceptable. Je plaide pour une réaction systématique. Les policiers forment le bras armé du parquet. Celui ou celle qui éprouve le besoin d'utiliser la violence peut s'attendre à une réaction ferme du parquet. C'est essentiel et c'est une question de crédibilité.”

Cette fermeté trouve-t-elle son prolongement devant le tribunal ?

“Pas toujours... C'est pour cela que certains bourgmestres montent au créneau, parce qu'ils estiment inacceptables ces décisions du tribunal. Que l'on parle de faits de violence ou d'outrages à l'égard d'un policier, il faut une réaction ferme. Quand un policier me dit d'aller à gauche, je vais à gauche; s'il me dit d'attendre, j'attends. Même si je ne suis pas d'accord, je respecte l'autorité.”

Voilà pour les constats. Quelles sont les solutions ?

“Il y a des solutions envisageables et d'autres qui ne le sont pas. L'important, c'est de sentir les réalités du terrain, pour être en phase.”

“Sentir le terrain” : à quoi pensez-vous ?

“Un premier pas pourrait être, pour des affaires simples, de tenir des audiences correctionnelles à Hal ou à Vilvorde, où des salles d'audience existent. De délocaliser certaines affaires qui peuvent s'y prêter, donc.”

Interview >
Thierry Remacle

Le parquet logé dans une maison de repos

► Des murs flambant neufs avaient été promis aux magistrats de ce nouveau parquet

► Lorsqu'on pousse la porte du parquet de Hal-Vilvorde, Gasthuisstraat, à Asse, il nous faut montrer patte blanche à... une aide-soignante. “Nous sommes des invités, ici, dans une maison de repos”, explique Thierry Freyne, installé dans une petite

salle de réunion, à l'étage. “Jespère qu'un jour, nous nous trouverons dans un nouveau bâtiment...”

On sent une pointe d'amertume. Des murs flambant neufs avaient été promis aux magistrats pour 2017. “Le dossier est

compliqué et n'a pas encore beaucoup avancé au niveau de sa visibilité. La première pierre n'a pas encore été posée.”

Conséquence immédiate de ce statut de locataire : nous ne croiserons dans ce bâtiment destiné aux personnes âgées ni

policier, ni juge d'instruction, ni suspect, ni victime. Mais Thierry Freyne n'en démord pas : disposer d'une adresse distincte s'imposait. *"On aurait parfaitement pu choisir de diriger ce parquet depuis Bruxelles. Mais aujourd'hui, et encore plus qu'avant, je suis persuadé de l'importance d'être présent physiquement au sein de l'arrondissement où on agit, que ce soit à Asse ou ailleurs. C'est une question de proximité, de ressenti."*

Et tant pis pour l'inconfort de la situation. *"On se trouve à 20 km du palais de justice de Bruxelles, ce qui rend les choses*

complexes, les relations sont différentes. C'est clair, la distance n'est pas un facteur de facilitation de collaboration au jour le jour."

THIERRY FREYNE s'accommode de ce bricolage qui fait le quotidien de son équipe depuis 4 ans. Cela ne l'empêche pas d'imaginer *"une nouvelle forme d'organisation"* pour pallier la réduction des effectifs (comme dans les autres parquets), par exemple en *"essayant que certains types de dossiers soient préparés, y compris sur le plan du contenu, par des collaborateurs*

qui ne sont pas des magistrats."

Il souhaiterait obtenir l'engagement de bacheliers munis d'une formation juridique pour ficeler les dossiers avant de les livrer aux substituts.

Les espoirs reposent aussi sur le nouveau système informatique qui devrait être implémenté *"d'ici quelques mois"* et permettra *"de fluidifier le traitement des dossiers et d'évoluer vers une organisation qui s'occupe plus du contenu que de la forme. Car aujourd'hui, on déplace beaucoup de papier..."*

Th.R.